

AULT

Le projet du Moulinet revu à la baisse pour s'adapter aux volontés des habitants ?

Lors du dernier conseil municipal, les élus d'Ault ont évoqué le projet du Moulinet. Afin de purger les recours, ils proposent des modifications à porter dans le plan local d'urbanisme intercommunal.

C'est un projet qui n'en finit plus de faire débat au sein de la commune d'Ault. Le projet immobilier et hôtelier du Moulinet, dans les cartons depuis 2014, pourrait suivre un nouveau tournant dans les prochaines semaines.

En décembre 2024, le maire s'était montré inquiet lors d'un conseil municipal après que trois recours ont été déposés contre le projet. L'un d'eux émanait d'une habitante située à proximité du Moulinet. « Elle m'a précisé que le retrait de son recours est subordonné à l'acceptation d'une densité de 20 à 30 logements à l'hectare avec une hauteur modérée et une diminution sensible du nombre de cabanons ».

Pour rappel, le plan est de rénover à l'identique le château et d'en faire un hôtel de luxe, de construire une quarantaine de bungalows en bois ainsi qu'une résidence pour seniors. Ensuite, sur le terrain de football qui, lui, appartient encore à la municipalité, il est prévu un important projet immobilier avec la créa-

tion de 120 logements.

L'État a lui abandonné son recours à la suite d'échanges avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Purger les recours

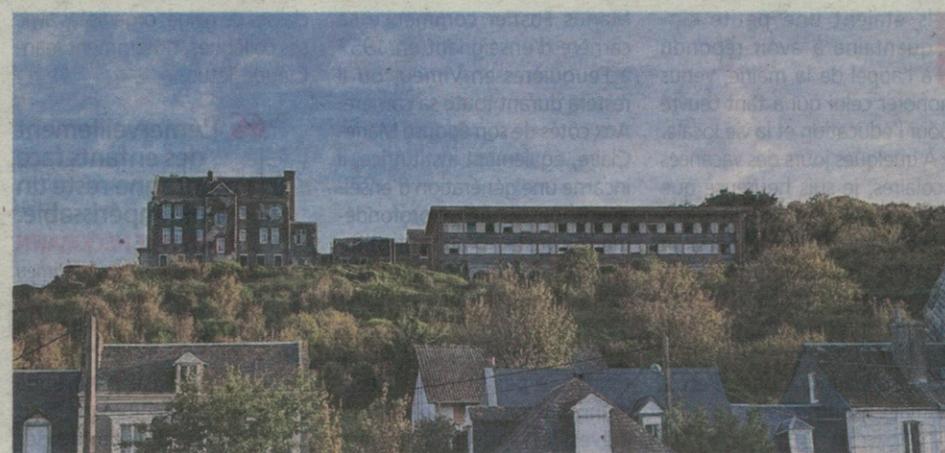
Et alors qu'il avait annoncé vouloir défendre les intérêts des habitants, Marcel Le Moigne, a souhaité évoquer les orientations à suivre et répondre à un certain nombre de questions pour « fixer le cadrage de ce que la municipalité et les habitants souhaitent pour le projet ». Il a rencontré quelques dizaines d'habitants pour recueillir leurs avis sur le projet. Accompagné de la CCVS (Communauté de communes des Villes Soeurs) ainsi que du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (N.D.L.R.: propriétaire du château et du terrain) il a demandé une médiation. « Il faut que la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) soit purger de tout recours afin de permettre la réalisation du

projet ou d'un autre sinon ça va encore prendre des mois ou années », souligne l'édile. « Pour purger ce recours, il faut passer par une médiation ». La précédente procédure en justice a pris six ans.

Céder un certain nombre de choses

Pour que cette médiation se termine sur un accord, la commune et l'investisseur devront « céder un certain nombre de choses », a avoué Marcel Le Moigne. Par ailleurs, le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat) doit être remis sur la table en septembre puisqu'il n'a pas été adopté par toutes les communes de la CCVS. « Il est possible d'intégrer des modifications comme une diminution de la densité du nombre de logements maximal qu'on peut planter sur le Moulinet », souligne-t-il.

Actuellement, la densité de logements à l'hectare est de 85. Soit 160 logements en tout. Une



Lors du dernier conseil municipal, les élus d'Ault ont évoqué le projet du Moulinet. Afin de purger les recours, ils proposent des modifications à porter dans le plan local d'urbanisme intercommunal. Augustin Thibouw

limité de hauteur serait également ajoutée au PLUIH. « Ault doit garder son authenticité, son caractère nature », ont insisté les élus. « Il convient de travailler les paysages avant les bâtiments ».

Les propositions

C'est pour cela, qu'après de longues minutes d'échanges, ils proposent quelques change-

ments drastiques: baisse de la densité de logements à l'hectare, de 85 logements à 50, ce qui porterait le total à 95 logements. La volonté est qu'une grande partie de ces logements soient en résidence principale. Suppression de deux rangées du bas de cabanons, que la municipalité récupère la ferme située à côté de l'espace culturel dans son patrimoine. Concernant le paysage, les élus demandent une conservation naturelle du coteau et la constitution d'une couronne végétale. Suffisant pour purger les recours ? Réponse dans les prochains mois.

• Augustin Thibouw

■ Une réunion publique sera organisée le 19 juillet avec les habitants à la mairie, de 10h à 12h.